

ÉCOLE SAINT-JEAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

12 SEPTEMBRE 2024, à 18 H 30, AU GYMNASE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue:
 - 1.1. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2023;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement par la présidente et du rapport du comité de parent;
6. Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud :
 - 6.1 Composition du conseil d'administration;
 - 6.2 Conditions pour être éligible à un poste comme membre parent (doit être élu au C.É. et élu comme représentant au comité de parents pour ensuite poser sa candidature au conseil d'administration.).
7. Explication sur la composition et les fonctions :
 - 7.1 Conseil d'établissement;
 - 7.2 Comité de parents.
8. Adoption des règles d'élection du conseil d'établissement (mains levées ou vote secret) ;
9. Nomination d'un président d'élection;
10. Nomination de deux scrutateurs d'élection;
11. Procédures de mise en candidature;
12. Élection de parents au conseil d'établissement selon le nombre de postes vacants et de deux substituts (art. 47 de la LIP) ;
13. Élection d'un parent du conseil d'établissement au comité de parents et de son substitut (art. 47 de la LIP) ;
14. Période de questions ;
15. Tirage des 2 gratuités scolaires;
16. Levée de l'assemblée.

N.B. Une courte rencontre suivra pour les membres du conseil d'établissement afin de planifier le calendrier des rencontres.



Manon Chouinard,
Directrice